

## Réussites

« L'AFAC m'a aidée à atteindre mon but d'aller à l'école, une aide formidable pour moi et ma famille. »

« L'AFAC a cru en moi, alors qu'il m'arrivait de penser que je n'y parviendrais jamais. »

« J'ai le sentiment que l'AFAC a investi en moi, autant que je me suis investie en moi-même. »

« J'ai reçu énormément d'appui de l'AFAC, pendant mes études et ma carrière. »

« Sans l'aide financière, je n'aurais jamais pu atteindre mon but. Je suis tellement reconnaissante envers l'association, et j'encourage les autres femmes autochtones à ne jamais abandonner leur rêve. »



**Votre avenir est brillant**  
**Votre avenir est maintenant**



[www.nwac.ca](http://www.nwac.ca)

Emploi et Développement social Canada

**Canada**



**Stratégie de formation pour  
les compétences et l'emploi  
destinée aux Autochtones  
[SFCEA]**

# DÉPLIANT SFCEA DE L'AFAC



## Description des programmes

Grâce à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA), l'Association des femmes autochtones du Canada offre des services d'emploi et de formation aux femmes autochtones, à l'échelle du Canada, par l'intermédiaire d'organismes provinciaux affiliés et dans le cadre de projets spéciaux.

Nos services d'emploi et de formation procurent aux femmes autochtones la possibilité d'obtenir un emploi intéressant et durable en répondant aux demandes actuelles du marché du travail.

### Clientèle admissible

Les femmes autochtones (Premières Nations, Inuites et Métisses) à partir de l'âge de 15 ans constituent la clientèle admissible.

Les femmes qui veulent obtenir un soutien financier doivent être sans emploi ou sous-employées ou pouvoir démontrer le risque auquel elles seraient exposées si elles étaient sans emploi.

#### • Formation individuelle

Le programme Formation individuelle aide les clientes à acquérir les compétences voulues pour obtenir un emploi. Elles peuvent recevoir une aide financière pour leurs frais d'inscription à un cours ou un programme ou pour les fournitures qu'il leur faut pour développer les compétences nécessaires.

#### • Partenariat pour la création d'emploi

Dans le cadre du programme Partenariat pour la création d'emploi, les clientes obtiennent une expérience de placement professionnel dans un emploi rémunéré afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi à long terme. Le programme fournit à des employeurs le financement dont ils ont besoin pour embaucher une cliente, permettant à celle-ci d'acquérir une expérience de travail sur mesure, qui correspond à sa situation particulière : compétences, formation et expérience de travail passée.

#### • Formation de groupe/Projets spéciaux

Le programme Formation de groupe/Projets spéciaux fournit un financement de soutien pour une formation axée sur l'emploi permettant aux clientes d'acquérir des compétences et une expérience de travail dans le cadre de projets communautaires centrés sur les priorités régionales.

#### • Subventions salariales ciblées

Le programme Subventions salariales ciblées offre aux employeurs des subventions salariales temporaires pour les inciter à embaucher des personnes qui ont besoin d'une formation en cours d'emploi ou qui ont peu d'expérience de travail. Les fonds compensent le coût encouru par les employeurs pour le salaire de ces clientes.

#### • Prestations pour travail indépendant

Le programme Prestations pour travail indépendant procure aux clientes un soutien financier leur permettant de développer un travail indépendant. On y tient compte des dépenses liées au démarrage d'une entreprise, y compris l'élaboration d'un plan d'affaires.



## Création de partenariats

L'AFAC a créé des partenariats avec des employeurs des secteurs public et privé qui sont prêts à embaucher des femmes autochtones. Ainsi, des femmes autochtones ont l'occasion d'acquérir les connaissances et la formation qui leur permettront de trouver un emploi gratifiant dans un secteur de compétences particulières axé sur la demande.